REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
Collège Henry Bordeaux – 4 rue du collège – 73160 COGNIN
Personne responsable du marché : M. VALERY HARP, Principal du Collège Henry Bordeaux.
Comptable assignataire : Monsieur Dominique MARTIN, Agent Comptable du Lycée Monge - 119 Avenue Marius Berroir, 73000 Chambéry

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Objet du marché :

Le marché a pour but la maintenance et la location du parc de 3 photocopieurs du collège Henry Bordeaux.

IV) Description des fournitures ou prestations :

Matériel 1 : Photocopieur réseau administratif
Copies Noir et blanc, couleur, RV 1 passe, tri sur finisseur extérieur, agrafage, scan couleur et impressions réseau, bypass, vitesse de copie minimum 50 pages/min, écran tactile

Matériels 2 et 3 : 2 Photocopieurs réseau pédagogique
Copies noir et blanc, RV, 1 passe, tri sur finisseur extérieur, Codes utilisateurs, Impressions réseau Bypass, Vitesse de copie minimum 75 pages/min, chargeur grande capacité, écran tactile.

La livraison, installation et mise en service du matériel devront être réalisées le 06/01/2020 au plus tard.
1 seul contrat pour la location et la maintenance du matériel (tout compris) d'une durée de 4 ans maximum.
Le dépannage devra être garanti sous 4h.
Tous les consommables devront être inclus dans le contrat.
L'enlèvement et le recyclage des consommables usagés doit être prévu par le candidat.
La fourniture des consommables doit être automatisée.

Contact : tous les renseignements utiles peuvent être obtenus auprès de Mme Norelli, Gestionnaire du collège Henry Bordeaux à l'adresse suivante : alexandra.norelli@ac-grenoble.fr

V) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission : Les offres devront être déposées au plus tard le 24 octobre 2019 à 10h00 sur le site AJI. Aucun RDV commercial préalable ne sera accordé.

VI) Contenu des offres : L'offre devra contenir :

- le descriptif détaillé de la prestation daté et signé comportant les délais d'exécution
- l'acte d'engagement daté et signé
- une offre de prix TTC

VII)Critère de jugement des offres : les critères de jugement des offres sont :

- Prix (40%)
- Qualité du matériel et adéquation aux besoins (60%)

VIII) Prix et règlements des comptes :

Contenu des prix : Les prix proposés sont fermes et définitifs ; une clause de sauvegarde peut être prévue en cas de changement radical des conditions économiques : elle doit être prévue dans l'acte d'engagement. Les prix sont exprimés hors taxes ; le montant de la TVA et des éventuelles autres taxes devront apparaître clairement dans la proposition de prix. Les frais complémentaires éventuels devront figurer expressément sur l'offre.

IX) Règlement : Le paiement se fera par mandat administratif à réception de facture.

X) Délai d'exécution: Les prestations ou fournitures devront être exécutés aux dates indiquées.

XI) Notification : le marché sera notifié au titulaire avant le 20 décembre 2019. Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site Internet AJI.

A Cognin, le 15/10/19

Le Principal,
Valéry HARP

Responsable des marchés

COLLEGE HENRI BORDEAUX - 73160 COGNIN -
Le Principal